



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021



Table des matières

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales	3
I. Introduction	5
II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2021	6
A. Exécution du budget pour 2019 et 2020.	6
B. Ressources nécessaires pour 2021	7
III. Observations et recommandations générales	22
IV. Conclusion.	29

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre

Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide

Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité

Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi

Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

Groupe thématique II

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Bureau du Médiateur créé par la résolution [1904 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité

Groupe d'experts sur le Mali

Groupe d'experts sur la Somalie

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD)

Groupe thématique III

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)*

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH)

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS)**

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

* Le mandat de la mission expire le 31 décembre 2020 (voir par. 4 ci-après).

** Mission établie au cours de l'année 2020 (voir par. 5 ci-après).

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1). À cette occasion, il s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 octobre 2020.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2021 au titre de 39 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour toute augmentation des ressources nécessaires due à de nouveaux mandats ou à la modification de mandats existants (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 3). Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (groupe thématique III), créée le 3 juin 2020 en application de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, est présenté dans un rapport distinct (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7). Le Comité formulera ses observations et recommandations relatives au projet de budget de la MINUATS dans le rapport qu'il consacrera à cette mission (A/75/7/Add.8).

3. Dans le présent rapport, le Comité consultatif examine les questions concernant l'ensemble des missions politiques spéciales pour lesquelles le Secrétaire général a demandé des crédits pour 2021, tandis que ses observations et recommandations au sujet des prévisions budgétaires correspondant aux groupes thématiques I à III, à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts².

Point sur les mandats des missions et sur les missions créées en 2020

4. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 39 missions pour lesquelles le Secrétaire général présente des prévisions de dépenses pour 2021 [à l'exclusion de la MINUATS (voir par. 5 ci-après)], à savoir (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 5 ; A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, par. 37) :

- a) 14 missions ont un mandat illimité ;
- b) Le mandat de 10 missions est prorogé ou reconduit jusqu'en 2021 ou au-delà ;
- c) Le mandat de 14 missions devrait être reconduit jusqu'en 2021 ou au-delà ;
- d) Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2512 (2020), dans laquelle le Conseil a décidé également que la mission devrait entamer le processus de liquidation immédiatement

¹ A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, A/75/6 (Sect. 3)/Add.5, A/75/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/75/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1.

² A/75/7/Add.3, A/75/7/Add.4, A/75/7/Add.5, A/75/7/Add.6 et A/75/7/Add.7.

après la date d'achèvement du mandat, le 31 décembre 2020, et y mettre fin au plus tard le 28 février 2021.

5. En outre, dans sa résolution [2524 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de créer une mission politique spéciale, la MINUATS, dès l'adoption de la résolution et pour une période initiale de 12 mois.

Établissement du budget des missions politiques spéciales

6. Le Comité consultatif a examiné les questions relatives à l'établissement du budget des missions politiques spéciales dans le cadre de l'instauration d'un budget-programme annuel à titre expérimental ([A/74/7/Add.1](#), par. 6 à 10). Avec le passage, à titre expérimental, d'un budget-programme biennal à un budget-programme annuel³, le montant total demandé pour l'ensemble de ces missions est égal au montant des ressources nécessaires pour chacune d'entre elles (tel qu'il est établi dans les additifs 2 à 6 au chapitre 3 du projet de budget-programme pour 2021), qui est compris dans le montant global demandé pour 2021 par le Secrétaire général [voir [A/75/6 \(Introduction\)](#)]. Les ressources demandées au titre de la MINUATS (qui s'élèvent à 34 327 300 dollars (net) pour 2021) devront donc être ajoutées au montant global du projet de budget-programme pour 2021 (voir par. 2 ci-dessus)⁴.

7. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/7](#), chap. I, sect. A à C), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, notamment sur la méthode, le format et la présentation, ainsi que sur les questions de politique générale, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 7).

II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2021

A. Exécution du budget pour 2019 et 2020

8. On trouvera des informations sur l'exécution du budget de 2019 dans le tableau 7 du rapport principal du Secrétaire général ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)). Le montant total des dépenses s'est établi à 706 211 800 dollars, ce qui représente 98,7 % du montant des ressources approuvées pour l'année, qui s'élève à 715 297 100 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur les principaux facteurs contribuant aux écarts entre les ressources approuvées et les dépenses effectives pour 2019 pour chaque mission. Les observations et recommandations du Comité au sujet des ressources demandées pour 2021 pour les différentes missions au titre des dépenses de fonctionnement figurent dans ses rapports correspondants.

9. Le Comité consultatif note que, dans le cadre du budget-programme annuel, les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, présentés en juin, ne contiennent plus d'informations sur

³ L'enveloppe biennale pour les missions politiques spéciales a été supprimée par l'Assemblée générale (voir résolution [74/263](#), sect. XVIII, par. 7).

⁴ Le 27 juillet 2020, en vertu de l'autorité que lui a conférée l'Assemblée générale dans sa résolution [74/265](#) du 27 décembre 2019, le Secrétaire général a autorisé un financement initial relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires d'un montant total de 933 300 dollars (net) pour la période du 20 juillet au 30 septembre 2020. Le 30 septembre 2020, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général, en application de la résolution [74/265](#) de l'Assemblée générale, à engager des dépenses d'un montant maximum brut de 1 818 600 dollars (montant net : 1 702 100 dollars) pour répondre aux besoins en ressources de la MINUATS pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

l'exécution du budget de l'exercice en cours, notamment sur les montants estimatifs des dépenses et les écarts par rapport aux crédits ouverts. Ces informations étaient disponibles dans les précédents projets de budget au titre du budget-programme biennal, lorsque ces rapports étaient présentés au cours du troisième trimestre de l'année (voir également [A/74/7/Add.1](#), par. 10 et 11).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'exécution du budget des missions politiques spéciales pour 2020, y compris des versions révisées des tableaux sur les ressources nécessaires incluant les dépenses de 2020. Au 30 septembre 2020, les dépenses totales s'élevaient à 462 799 390 dollars, soit 65 % du montant des crédits ouverts pour l'exercice, à savoir 711 781 800 dollars. On trouvera des informations sur la crise des liquidités de l'Organisation et ses effets sur l'exécution du budget (notamment le gel du recrutement et la réduction au minimum des dépenses autres que celles afférentes aux postes), ainsi que sur les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/7](#), chap. I, par. 17 et 18). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'exécution du budget, y compris des données ventilées par mission et par grande catégorie de dépenses, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport ainsi que dans ses futurs projets de budget.**

B. Ressources nécessaires pour 2021

11. Dans son rapport principal, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble des ressources demandées pour 2021 au titre de 39 missions politiques spéciales, d'un montant net de 706 772 600 dollars, qui comprend un montant de 1 511 000 dollars correspondant à la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour 2020/21 qui doit être prélevée sur le budget des missions politiques spéciales (voir par. 13 ci-après). Selon les informations communiquées par le Secrétaire général, le montant des crédits demandés pour 2021 représente une diminution de 5 009 200 dollars (soit 0,7 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020 (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), sect. II). Les prévisions de dépenses pour 2021 ne tiennent pas compte des ressources demandées pour la MINUATS (voir par. 6 ci-dessus). Le Comité note qu'avec l'inclusion des ressources proposées (34 327 300 dollars) au titre de la MINUATS pour 2021, le montant total des ressources nécessaires pour les 40 missions politiques spéciales sera de 741 099 900 dollars pour 2021, ce qui représente une augmentation de 29 318 100 dollars (ou 4,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020, à savoir 711 781 800 dollars.

12. Compte tenu de l'achèvement du mandat du BINUGBIS au 31 décembre 2020, qui a été autorisé par le Conseil de sécurité (voir par. 4 d) ci-dessus), le Comité consultatif a demandé une version révisée du tableau 4 du rapport du Secrétaire général présentant les modifications des ressources proposées pour 2021 concernant les 38 missions politiques spéciales qui resteront actives, à l'exclusion du BINUGBIS, ainsi que les crédits et les dépenses pour 2019 (voir tableau 1). Le Comité note que des augmentations de ressources pour 2021 sont proposées pour les groupes thématiques I à III et la MANUA, en partie compensées par une diminution pour la MANUI. **D'après le tableau 1, le Comité consultatif note que les ressources demandées pour 2021 pour les 38 missions reconduites reflètent une augmentation de 9 285 000 dollars, soit 1,3 % par rapport aux ressources approuvées pour 2020.**

Tableau 1
Récapitulatif des ressources nécessaires pour la période 2019-2021, par groupe thématique (à l'exclusion du BINUGBIS et de la MINUATS)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2019		2020	2021	Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Estimation	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6) = (5)/(3)
Groupe thématique I	54 999,7	51 365,7	56 793,1	57 365,3	572,2	1,0
Groupe thématique II	56 673,7	53 723,5	57 453,2	62 188,9	4 735,7	8,2
Groupe thématique III	339 670,2	332 563,4	345 456,4	346 755,4	1 299,0	0,4
MANUA	140 694,8	143 711,9	134 790,2	137 921,0	3 130,8	2,3
MANUI	105 794,4	108 115,0	100 546,3	100 007,0	(539,3)	(0,5)
Total partiel	697 832,8	689 479,5	695 039,2	704 237,6	9 198,4	1,3
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional	595,5	595,5	1 424,4	1,511,0 ^a	86,6	6,1
Total (net)	698 428,3	690 075,0	696 463,6	705 748,6	9 285,0	1,3

^a Voir par. 13 ci-après.

13. En ce qui concerne le montant de 1 511 000 dollars proposé comme part du budget du Centre de services régional d'Entebbe à prélever sur le budget des missions politiques spéciales pour l'exercice 2020/21, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que dans sa résolution 74/281, l'Assemblée générale avait approuvé un montant de 1 412 400 dollars à ce titre (voir aussi par. 55 ci-après). **Le Comité consultatif recommande que la part budget du Centre de services régional qui doit être prélevée sur le budget des missions politiques spéciales pour l'exercice 2020/21 soit ajustée conformément à la résolution 74/281 de l'Assemblée générale (soit une réduction de 98 600 dollars).**

14. Le rapport principal du Secrétaire général contient également un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2020 et les ressources proposées pour 2021, par mission (tableau 5), des estimations pour chaque mission (tableau 6) et un récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses (tableau 7). On trouvera aux paragraphes 77 à 81 du rapport du Secrétaire général des éléments d'information relatifs aux modifications apportées aux crédits demandés pour 2021 au titre de chaque groupe thématique et mission (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1).

Pandémie de maladie à coronavirus

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les missions politiques spéciales n'avaient pas été déployées à l'origine pour aider directement les autorités nationales à lutter contre la pandémie, mais qu'elles restaient déterminées à poursuivre leur travail essentiel dans les pays hôtes et avaient intensifié, lorsque cela était nécessaire et selon les besoins, leur soutien aux autorités hôtes dans ce domaine. Les missions ont apporté un appui dans les limites de leur mandat et capacités respectives, et en fonction des besoins réels et des circonstances particulières des différents pays hôtes. Compte tenu de la menace que la pandémie fait peser sur la stabilité et les processus politiques en cours dans un certain nombre

de contextes, certaines missions ont également engagé le dialogue avec les autorités et pays hôtes pour appuyer les réponses nationales et locales.

16. En ce qui concerne les réunions et interactions politiques menées en personne ou à distance par des missions politiques spéciales pendant la pandémie, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'il n'était pas simple de faire une estimation sur la base des informations disponibles. Au Siège, les interactions ont été virtuelles uniquement, mais dans les missions, certaines réunions et visites ont eu lieu, notamment lorsque la situation sur le plan de la sécurité et les conditions climatiques ont permis des déplacements et des rencontres à l'extérieur. Dans d'autres contextes, des missions ont été contraintes d'interagir uniquement virtuellement avec les autorités du pays hôte et les parties concernées. Le Comité a également été informé que les restrictions des déplacements durant la pandémie avaient entraîné, pour certaines missions, le report de réunions et de conférences, et que du fait de la pandémie, il avait été difficile de réaliser certaines activités. Il a aussi été informé que les missions avaient utilisé des fonds pour répondre aux besoins immédiats liés à la pandémie de COVID-19 en 2020, tels que l'achat de désinfectants, d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures médicales.

17. Le Comité consultatif rappelle qu'il a formulé des observations et des recommandations sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, par. 12 à 16).

Effectifs nécessaires pour 2021

18. Le Secrétaire général propose de ramener les effectifs civils de 4 323 pour 2020 à 4 187 pour 2021, ce qui représente une diminution nette de 136 postes (soit 3,1 %) pour les 39 missions politiques spéciales (à l'exclusion de la MINUATS) (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, tableau 8). Le Comité consultatif note que si l'on inclut la MINUATS, le nombre total de postes civils pour 2021 sera de 4 456, ce qui représente une augmentation nette de 132 postes (soit 3,0 %) par rapport aux 4 324 postes approuvés pour 2020. Un récapitulatif des changements proposés en ce qui concerne le nombre et la classe des effectifs civils pour 2021 figure à l'annexe XIII du rapport principal du Secrétaire général. Les observations et recommandations du Comité au sujet des prévisions relatives aux effectifs nécessaires pour les différentes missions figurent dans ses rapports correspondants (A/75/7/Add.3 à 7).

19. La diminution nette de 136 postes au titre des effectifs civils proposée pour 2021 (à l'exclusion de la MINUATS) reflète des changements concernant les missions suivantes :

a) Suppression de 166 postes, dont le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi (1), application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (2), BINUGBIS (121 au total, dont 93 à compter du 1^{er} janvier 2021 et 28 à compter du 1^{er} mars 2021), MANUA (41) et MANUI (1) ;

b) Création de 30 postes, dont le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (1), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (1), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (1), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (2), l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (1), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (12), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (7) et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (5).

20. Le Comité consultatif a demandé une version révisée du tableau 8 du rapport du Secrétaire général présentant les modifications d'effectifs proposées pour 2021 concernant les 38 missions politiques spéciales qui resteront actives, à l'exclusion du BINUGBIS (voir tableau 2). Il relève dans le tableau 2 que les effectifs proposés pour 2021 concernant les 38 missions reconduites font apparaître une diminution de 15 postes (soit 0,4 %) par rapport aux effectifs approuvés pour 2020.

Tableau 2

Récapitulatif des effectifs civils proposés pour les 38 missions reconduites (à l'exclusion du BINUGBIS et de la MINUATS)

	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) – (1)	(4) = (3)/(1)
Groupe thématique I	304	306	2	0,7
Groupe thématique II	264	265	1	0,4
Groupe thématique III	1 622	1 646	24	1,5
MANUA	1 204	1 163	(41)	(3,4)
MANUI	808	807	(1)	(0,1)
Total	4 202	4 187	(15)	(0,4)

Budgétisation des coûts afférents aux postes d'appui dans les missions intégrées

21. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur la budgétisation des coûts afférents aux postes de coordonnateurs résidents dans le système redynamisé et la capacité d'appui connexe dans six missions politiques spéciales structurellement intégrées, dans lesquelles les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ont continué d'assumer une deuxième, voire une troisième fonction : celles de coordonnateur(trice) résident(e) ou de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire. Lorsqu'il a examiné la proposition relative à la période 2020 pour la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)⁵, le Comité n'était pas convaincu de la nécessité de conserver à leur niveau d'alors les capacités d'appui des bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, ou du bureau du (de la) coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) des autres missions concernées, en particulier dans le cas de la MANUI (A/74/7/Add.1, par. 26 à 34).

22. Le Secrétaire général indique que, lors de l'établissement du projet de budget pour 2021, les six missions structurellement intégrées, à savoir la MANUSOM, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), la MANUA et la MANUI (à l'exclusion de la MINUATS)⁶ ont examiné les effectifs et les capacités des bureaux respectifs des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (du Coordonnateur spécial adjoint au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban). En 2021, pour la MANUI, il est proposé de

⁵ Suppression de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la MANUA et reclassement d'un poste de P-5 à P-4 à la MANUSOM.

⁶ Pour 2020, cela concerne également le BINUGBIS (voir A/74/7/Add.1, tableau 2). Pour 2021, dans le cadre d'une structure intégrée et unifiée de l'Organisation des Nations Unies, un(e) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) de la MINUATS devrait être nommé(e) qui fera fonction de coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies (résolution du Conseil de sécurité 2524 (2020), par. 2 et 4).

supprimer un poste P-4 et de reclasser un poste de P-5 à P-4. Toutefois, le Secrétaire général fait remarquer que les autres missions n'ont pas recensé d'autres ajustements à apporter aux effectifs en 2021, compte tenu du besoin constant de ces capacités (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 86 à 89).

23. Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général devrait s'assurer que les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes dans les missions intégrées en question sont conformes aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer d'examiner, et d'ajuster si nécessaire, la structure des bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et leurs capacités d'appui dans les missions politiques spéciales intégrées (voir aussi A/74/7/Add.1, par. 34).

Taux de vacance, emplois vacants et indemnité de fonctions

24. Le rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1) contient des informations sur les taux de vacance enregistrés en 2019, approuvés pour 2020 et constatés au 29 février 2020, ainsi que sur les taux proposés pour 2021 (annexe X). En réponse aux questions du Comité, les taux de vacance actualisés concernant 2020 ont été fournis et il en a été tenu compte pour chaque mission dans les rapports correspondants du Comité consultatif (A/75/7/Add.3 à 7). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les taux de vacance constatés en 2020 seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

25. Le rapport principal du Secrétaire général contient également des informations sur les emplois de temporaire vacants depuis plus d'un an (annexe XI), conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 74/262 (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 91). Comme le montre l'annexe XI, au 30 septembre 2020, 10 emplois au total étaient vacants depuis plus de deux ans dans trois missions : le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (8), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (1) et la MANUA (1) ; l'annexe fournit également des informations sur l'état d'avancement de la procédure de recrutement. Sur ces 10 emplois, 1 était vacant depuis 2015 et 1 autre depuis 2016 (tous 2 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie), 6 l'étaient depuis 2017 (5 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et 1 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen) et 2 l'étaient depuis 2018 (1 à la MANUA et 1 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie). **Tout en prenant acte des contraintes imposées par la crise de liquidités et la pandémie de COVID-19 sur les recrutements, le Comité note que toutes les vacances de poste ne s'expliquent pas par le gel des recrutements. Le Comité réitère ses recommandations antérieures, approuvées par l'Assemblée générale, selon lesquelles les postes vacants devraient être pourvus rapidement (voir également A/75/7, chap. I, par. 46).**

26. Des informations sur les emplois dont les titulaires perçoivent des indemnités de fonctions depuis un an ou plus, au 29 février 2020, figurent à l'annexe XII du rapport principal du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que, d'après ce qui est indiqué dans l'annexe, sur un total de 17 emplois concernés, 1 titulaire percevait une indemnité de fonctions depuis 2015 (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie), 6 en percevaient une depuis 2017 (2 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, 1 à la MANUSOM, 2 à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et 1 à la MANUA), 9 depuis 2018 (1 au

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, 1 au Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, 1 au Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, 1 à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et 1 à la MANUSOM ; et 2 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et 2 à la MANUA) et 1 percevait cette indemnité depuis 2019 (Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité). **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période (A/75/7, chap. I, par. 57). Il rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux emplois vacants actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions (résolution 74/263, sect. XVIII, par. 10).**

27. En ce qui concerne les délais de recrutement, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le nombre moyen de jours (entre la date d'affichage d'une vacance de poste et la date de sélection) nécessaire pour pourvoir un emploi dans les missions politiques spéciales en 2019 était de 67 jours pour les recrutements à partir de listes de candidates et candidats présélectionnés et de 207 jours pour les recrutements standards. Toutefois, le Comité a appris qu'il n'existait pas de données mesurant le nombre de jours entre la date de création d'un poste et la date à laquelle le ou la titulaire commençait effectivement à travailler. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021, le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations concernant les postes vacants de longue date et l'indemnité de fonctions, qui s'appliquent aussi aux missions politiques spéciales dans la mesure où il s'agit de questions de politique générale (voir A/75/7, chap. I, par. 45 et 46, et 56 et 57). Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de recueillir des données sur le nombre de jours qui s'écoulent entre la date de création des postes et emplois et leur date de pourvoi effectif, et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de ses futurs rapports sur la gestion des ressources humaines, ainsi que dans les projets de budget. En outre, le Comité compte que le Secrétaire général continuera à suivre le délai moyen en jours des recrutements à partir de listes de candidates et candidats présélectionnés et des recrutements standards dans les futurs rapports concernant ces questions. **Le Comité espère que tous les efforts seront faits pour assurer l'égalité des chances entre les candidats externes et internes dans le processus de recrutement.**

Dépenses opérationnelles pour 2021

28. Comme indiqué dans le tableau 7 du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1), les ressources proposées au titre des dépenses opérationnelles s'élèvent à 256 630 000 dollars pour 2021 (compte non tenu de la MINUATS), soit une diminution de 12 754 900 dollars (ou 4,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau révisé relatif aux dépenses opérationnelles pour les 38 missions reconduites en 2021, à l'exclusion du BINUGBIS (voir tableau 3). Le Comité note que, d'après ce tableau, les ressources demandées pour les 38 missions reconduites au titre des dépenses opérationnelles s'élèvent à 256 113 700 dollars, soit une diminution de 9 096 600 dollars (ou 3,4 %) par rapport aux crédits de 265 210 300 dollars ouverts pour 2020.

Tableau 3
Informations sur les dépenses opérationnelles de 38 missions reconduites en 2021
(à l'exclusion du BINUGBIS et de la MINUATS)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses (1 ^{er} janvier-30 septembre)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020
Dépenses opérationnelles							
1. Experts	13 837,1	11 007,0	13 844,6	10 449,2	13 367,5	–	(477,1)
2. Consultants et services de consultants	3 903,5	3 290,9	4 162,6	1 709,3	3 642,0	–	(520,6)
3. Voyages officiels	19 442,9	15 140,5	18 436,3	4 547,4	17 977,0	114,0	(459,3)
4. Installations et infrastructures	112 756,2	108 634,8	99 863,9	71 374,2	96 430,5	319,1	(3 433,4)
5. Transports terrestres	14 913,5	20 535,7	10 814,5	6 009,4	8 919,5	111,9	(1 895,0)
6. Opérations aériennes	52 361,8	48 675,9	53 601,6	35 175,2	49 728,0	–	(3 873,6)
7. Opérations maritimes ou fluviales	540,0	153,9	402,0	76,7	325,5	–	(76,5)
8. Communications et informatique	39 533,7	47 184,3	36 634,1	20 566,5	35 624,1	46,8	(1 010,0)
9. Santé	10 348,4	7 483,5	9 108,8	4 615,8	11 278,3	5,1	2 169,5
10. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
11. Fournitures, services et matériel divers	22 191,9	14 667,4	18 341,9	8 097,9	18 821,3	167,0	479,4
Total partiel	289 829,0	276 773,9	265 210,3	162 621,6	256 113,7	763,9	(9 096,6)

29. Dans la présente section, le Comité consultatif examine des questions qui concernent les missions en général ; ses observations et recommandations relatives aux prévisions de dépenses opérationnelles de chaque mission pour 2021 sont consignées dans ses rapports correspondants ([A/75/7/Add.3](#) à 7).

Voyages officiels et respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion

30. On trouve aux annexes VI et VII du rapport principal du Secrétaire général des renseignements sur les ressources demandées pour 2021 au titre des voyages officiels et sur les taux annuels de respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, comme demandé par le Comité consultatif. Le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2021 s'élève à 18 022 500 dollars, soit une diminution de 940 800 dollars (5,0 %) par rapport au montant alloué pour 2020. Le montant total des ressources proposées pour 2021 tient compte : a) des diminutions concernant 17 missions, principalement en raison de la réduction des besoins compte tenu des voyages prévus, 3 missions indiquant recourir plus fréquemment à la visioconférence (BINUH, MANUA et MANUI) ; b) des augmentations concernant 12 missions (4 mission du groupe I, 2 du groupe II et 6 du groupe III) ; c) du maintien du niveau de ressources demandées pour 10 missions (5 du groupe I et 5 du groupe II). Le Comité formule des observations et des recommandations sur les ressources demandées au titre des voyages dans ses rapports consacrés à chaque mission

(A/75/7/Add.3 à 7). Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Le Comité estime également que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir des répercussions sur les voyages en 2021 (A/75/7, chap. I, par. 62).

31. Le Comité consultatif a déjà évoqué la persistance de la faiblesse des taux de respect par les missions politiques spéciales des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ (A/74/7/Add.1, par. 42; A/73/498, par. 32 à 34 ; A/72/7/Add.10, par. 37 ; A/71/595, par. 32; et A/70/7/Add.10, par. 37). Le Comité note que, d'après les informations figurant à l'annexe VII, en 2019, seules 5 des 39 missions ont atteint un taux de respect de 50 % ou plus, contre 7 missions en 2018 et 5 en 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité a également reçu des informations sur les taux de respect en 2019 et 2020 ventilés par catégorie de personnel (voir tableau 4).

Tableau 4

Taux de respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion dans les missions politiques spéciales

(En pourcentage)

Catégorie de personnel	Taux de respect en 2019	Taux de respect en septembre 2020
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	19	16
Agents du Service mobile	26	16
Administrateurs recrutés sur le plan national	14	10
Agents locaux	20	18
Volontaires des Nations Unies	7	7
Personnel fourni par des gouvernements	24	33

32. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021, le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur les voyages et sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (A/75/7, chap. I, par. 61 à 64). **Le Comité consultatif juge préoccupante la baisse des taux de respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion par les missions politiques spéciales constatée en 2019 et 2020. Le Comité rappelle en outre que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/262, s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives.**

Opérations aériennes

33. Le montant des ressources proposées au titre des opérations aériennes s'élève à 49 784 400 dollars, soit une diminution globale de 4 548 700 dollars, ou 8,4 %, par rapport aux crédits de 54 333 100 dollars ouverts pour l'exercice 2020. Il est indiqué que 8 des 13 missions concernées par des opérations aériennes prévoient une diminution des ressources dont elles auront besoin à ce titre en 2021, tandis que

2 missions (le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie) prévoient pour 2021 une augmentation des ressources au titre des opérations aériennes par rapport à 2020. Les ressources proposées au titre des opérations aériennes pour 2021 seront consacrées à 90 % aux missions suivantes : UNOWAS, MANUSOM, MANUL, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) et MANUA ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 61). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction proposée des ressources au titre des opérations aériennes était fondée sur l'examen prévisionnel par les missions de leurs besoins opérationnels en 2021. Il a en outre appris que la réduction proposée ne devrait avoir d'incidence ni sur l'exécution des mandats ni sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des missions concernées.

34. Ayant demandé des informations sur l'utilisation de vols spéciaux par les missions, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires sur le coût, la durée et les destinations des vols, ainsi que sur le nombre de passagers et de membres d'équipage⁷. Le Comité note qu'il ressort de ces renseignements que huit missions politiques spéciales ont sollicité des vols spéciaux en 2019 et 2020, à savoir : le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, la MANUSOM, le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MINUAAH, la MANUA et la MANUI. En outre, la MANUL a demandé des vols spéciaux en 2019. **Notant l'absence de ces informations dans le projet de budget pour 2021, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations détaillées, accompagnées de justifications, sur les vols spéciaux demandés pendant les exercices en cours et considérés et ceux prévus pour l'exercice concerné, dans le cadre des prochains projets de budget des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.**

Communications et informatique

35. Un montant de 35 737 400 dollars est proposé pour 2021, ce qui représente une réduction de 2 141 600 dollars (soit 5,6 %) par rapport aux ressources de 37 879 000 dollars approuvées pour 2020 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), tableau 7). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant les ressources globales au titre des communications et de l'informatique, réparties par groupes thématiques, ainsi que les ressources pour la MANUA et la MANUI ; y sont indiquées les dépenses prévues dans le budget et les dépenses effectives pour 2019, les dépenses prévues dans le budget pour 2020 et les dépenses effectives au 30 septembre ainsi que les ressources proposées pour 2021 (voir tableau 5).

⁷ Un vol spécial est un vol non programmé, qui nécessite une autorisation spéciale du chef ou de la direction de l'appui à la mission, selon le manuel des opérations aéronautiques.

Tableau 5
**Ressources nécessaires au titre des communications et de l'informatique,
 2019-2021 (à l'exclusion de la MINUATS)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses (1 ^{er} janvier 30 septembre)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Groupe thématique I	2 011,4	1 937,8	2 058,1	1 314,4	2 039,7	2,4	(18,4)
Groupe thématique II	4 778,2	4 159,2	4 055,3	1 342,1	4 345,6	23,4	290,3
Groupe thématique III	22 390,3	27 245,1	22 026,2	10 711,5	19 698,4	21,0	(2 327,8)
MANUA	7 116,8	6 493,6	6 303,0	3 552,8	6 271,6	—	(31,4)
MANUI	4 414,7	8 476,4	3 436,4	1 578,4	3 382,1	—	(54,3)
Total	40 712,0	48 312,1	37 879,0	21 249,4	35 737,4	46,8	(2 141,6)

36. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur les communications et l'informatique dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, par. 67). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui communiquer des informations consolidées sur les ressources nécessaires au titre des communications et de l'informatique pour les missions politiques spéciales, avec des justifications détaillées, dans son prochain rapport principal sur les missions politiques spéciales (voir également A/75/7, chap. I, par. 67). Le Comité examine cette question plus en détail dans son rapport sur le quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'application de la stratégie Informatique et communications concernant l'Organisation des Nations Unies (A/75/564).**

37. Sur un sujet connexe, le Comité consultatif rappelle qu'il a examiné l'utilisation et l'acquisition d'images satellites dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Ayant observé que diverses missions se procuraient des images satellites par différents moyens et que chaque mode d'acquisition s'accompagnait d'incidences financières, le Comité avait recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse des coûts et des avantages de chaque mode d'acquisition afin d'en optimiser l'utilisation dans toutes les missions de maintien de la paix et d'en présenter les conclusions dans son prochain rapport d'ensemble (A/74/737, par. 49 et 50). Le Comité note que si les charges liées au service d'images satellites sont généralement inscrites dans les budgets des missions à la rubrique Informatique et communications, il semble que ces charges soient également inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour certaines des missions politiques spéciales en raison des différents modes d'acquisition. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations plus détaillées et synthétiques concernant la budgétisation et l'acquisition d'images satellites par des missions politiques spéciales, ainsi que les justifications pertinentes, dans son prochain projet de budget.**

Coefficients standards concernant les dotations en véhicules et en matériel informatique

38. À la section XVIII de sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif⁸ et prié le Secrétaire général de rendre compte des coefficients de dotation en véhicules et en matériel informatique et de justifier dans les projets de budget des missions toute dotation qui serait supérieure au coefficient standard.

39. Dans le tableau 2 du rapport principal du Secrétaire général des informations sont fournies sur les dotations en véhicules proposées pour les missions politiques spéciales pour 2021. Le Comité consultatif note que la dotation globale en véhicules proposée pour 2021 est inférieure de 10,0 % au coefficient standard, alors que des coefficients supérieurs à la norme de 5,1 % et 16,4 % avaient été proposés pour 2020 et 2019, respectivement (voir également A/74/7/Add.1, par. 37). Il note en outre que le coefficient global inférieur à la norme pour 2021 résulte : a) de coefficients inférieurs à la norme ou standards proposés pour 13 missions ; b) de coefficients supérieurs à la norme pour 7 missions⁹, pour lesquels des justifications sont fournies pour chaque mission au paragraphe 57 du rapport principal du Secrétaire général. **Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour 2021 sont, dans l'ensemble, inférieures au coefficient fixé pour la dotation en véhicules pour les missions politiques spéciales, et prend note des justifications fournies pour chaque mission où la dotation prévue est supérieure au coefficient standard.**

40. Comme indiqué dans le tableau 3 du rapport principal du Secrétaire général, la dotation globale en matériel informatique proposée pour 2021 est supérieure de 4,6 % au coefficient standard, sachant que la dotation proposée en 2020 et en 2019 était supérieure de 5,6 % et 4,9 %, respectivement, à ce coefficient (ibid.). Le Comité consultatif note que la réduction du coefficient global pour 2021 découle de l'application des coefficients standards dans 27 missions, tandis que des coefficients plus élevés ont été proposés pour 11 missions (4 missions du groupe thématique I, 1 du groupe thématique II et 6 du groupe thématique III)¹⁰. Il est indiqué que la dotation en ordinateurs proposée pour 2021, supérieure de 4,6 % à la dotation standard, tient principalement au fait que les missions ont besoin d'ordinateurs pour les consultantes et les consultants, les salles de cours, les cybercafés, les services de maintenance informatique, le système CarLog, la programmation des radios et d'autres activités sur le terrain, ainsi qu'au fait qu'en raison des conditions difficiles dans lesquelles elles opèrent, du temps que prennent les réparations et des délais d'approvisionnement, des missions disposent d'une quantité de pièces de rechange légèrement supérieure à la normale (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 59).

41. S'agissant de la politique réglementant la quantité de pièces détachées conservée par les missions, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les dernières directives en la matière figurent dans l'« Instruction permanente sur

⁸ Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les dotations en véhicules et en matériel informatique soient revues régulièrement et qu'elles correspondent aux coefficients standards, et que les cas où elles sont supérieures soient dûment justifiés dans les futurs projets de budget (A/74/7/Add.1, par. 39).

⁹ Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, UNITAD, BINUGBIS, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et BINUH.

¹⁰ Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, UNITAD, BINUGBIS, MANUSOM, MANUL, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, MINUAAH et BINUH.

le suivi des indicateurs clefs de performance relatifs à la gestion des biens » publiée en février 2017 par le Département de l'appui aux missions de l'époque. Dans le cas des biens durables (dont font partie les appareils informatiques), le pourcentage a été fixé à 20 %, avec un taux de tolérance de 5 % pour les articles en stock, afin de tenir compte d'une éventuelle variation de la demande opérationnelle de matériel. En outre, le Comité a été informé que, conformément aux directives budgétaires relatives aux activités technologiques sur le terrain publiées par le Bureau de l'informatique et des communications concernant les pièces de rechange consommables, la pratique recommandée consistait à conserver environ 4 % des dotations globales.

42. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les ressources proposées pour 2021 au titre de l'acquisition d'appareils informatiques et correspondant aux coefficients standards (voir tableau 6).

Tableau 6

Ressources proposées pour 2021 au titre de l'acquisition d'appareils informatiques et correspondant aux coefficients standards

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
Groupe thématique I	
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	6 900
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	1 544
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	28 000
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	23 000
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	17 500
Total partiel (groupe thématique I)	76 944
Groupe thématique II	
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	21 000
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	1 800
UNITAD	4 500
Total partiel (groupe thématique II)	27 300
Groupe thématique III	
UNOWAS	12 641
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 000
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	12 300
MANUL	39 120
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	296 800
Total partiel (groupe thématique III)	363 861
MANUA	264 000
MANUI	6 525
Total partiel (MANUA et MANUI)	270 525
Total	738 630

43. Le Comité consultatif compte que, comme demandé par l'Assemblée générale, le Secrétaire général continuera de faire en sorte que les dotations

effectives en véhicules et en matériel informatique soient revues régulièrement et qu'elles correspondent aux coefficients standards, et que les cas où elles sont supérieures soient dûment justifiés dans les futurs projets de budget (résolution 74/263, sect. XVIII, par. 12 ; voir aussi A/74/7/Add.1, par. 39).

Services médicaux

44. Le montant de 11 317 200 dollars demandé pour 2021 au titre des services médicaux représente une augmentation de 2 028 700 dollars (22 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020, d'un montant de 9 288 500 dollars. L'augmentation est principalement imputable à la hausse des dépenses prévues pour la MINUAAH, d'un montant de 2 234 400 dollars (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.4), en partie compensée par une baisse des dépenses prévues dans un certain nombre de missions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les ressources approuvées pour 2020 et proposées pour 2021, ventilées par mission (voir tableau 7).

Tableau 7
Services médicaux pour 2020 et 2021

	Nombre d'emplois de temporaire liés aux services médicaux		Autres ressources liées aux services médicaux (milliers de dollars É.-U.)			Observations
	Effectif approuvé pour 2020	Effectif proposé pour 2021	Montant approuvé pour 2020	Dépenses (janv.-sept. 2020)	Montant proposé pour 2021	
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	—	—	—	9,8	5,1	Personnel paramédical et trousse médicale
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	—	—	3,3	3,1	3,3	Contribution aux services médicaux fournis par le centre de santé d'Addis-Abeba
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	—	—	8,6	21,3	19,3	Contribution aux services médicaux fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1	1	143,0	70,5	210,5	Acquisition de trousse médicale et de trousse individuelles de premiers secours ; évacuations sanitaires aériennes, consultations de spécialistes, tests en laboratoire, radiographies, services d'hospitalisation et services mortuaires ; participation aux coûts de la clinique des Nations Unies gérée par le Programme des Nations Unies pour le développement ; fournitures médicales, y compris vaccins et médicaments
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	—	—	56,9	43,8	48,6	Services médicaux fournis par un prestataire commercial ou dans le cadre

	Nombre d'emplois de temporaire liés aux services médicaux		Autres ressources liées aux services médicaux (milliers de dollars É.-U.)			Observations
	Effectif approuvé pour 2020	Effectif proposé pour 2021	Montant approuvé pour 2020	Dépenses (janv.-sept. 2020)	Montant proposé pour 2021	
						d'un accord de partage des coûts avec des entités des Nations Unies
Total partiel	1	1	211,8	148,5	286,8	
Groupe d'experts sur le Yémen	–	–	8,0	–	8,0	
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	1	1	157,6	19,1	242,6	Le (la) titulaire de l'emploi travaille à la MANUI, qui a fourni un appui à l'UNITAD en application des résolutions 2379 (2017) et 2470 (2019) du Conseil de sécurité. Les ressources autres que celles affectées à des postes couvrent les évacuations médicales et les services médicaux dispensés dans des structures extérieures.
Total partiel	1	1	165,6	19,1	250,6	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	4 (1 P-4, 1 SM, 2 VNU)	2 (1 P-4, 1 SM)	179,8	96,5	38,9	Les ressources nécessaires pour 2021 couvrent une période de liquidation de 2 mois, contre 12 mois en 2020.
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	La MANUSOM reçoit des services d'appui médical du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.		1 637,1	906,7	1 483,8	La diminution des ressources prévues pour 2021 est principalement due à la baisse des besoins en fournitures médicales, qui s'explique par le fait que des stocks de 2020 devraient être disponibles.
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	–	–	4,0	6,8	6,8	Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban reçoit des services médicaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, conformément à un mémoire d'accord.
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	5	5	414,0	248,9	288,6	La réduction tient à la diminution du nombre d'évacuations sanitaires aériennes prévues en fonction de l'expérience récente.
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	2 (1 AN et 1 AL)	2 (1 AN et 1 AL)	392,2	368,4	479,3	Les ressources supplémentaires prévues sont liées au déploiement de

	Nombre d'emplois de temporaire liés aux services médicaux		Autres ressources liées aux services médicaux (milliers de dollars É.-U.)			Observations
	Effectif approuvé pour 2020	Effectif proposé pour 2021	Montant approuvé pour 2020	Dépenses (janv.-sept. 2020)	Montant proposé pour 2021	
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	1	1	5 570,1	1 956,3	7 804,5	personnel paramédical mis à disposition par une tierce partie afin que les bureaux sous-régionaux reculés aient accès à de meilleurs services de santé. Acquisition de trousse médicales et de trousse individuelles de premiers secours ; antenne chirurgicale de l'avant dotée de capacités de chirurgie de sauvetage et d'évacuation sanitaire aérienne à Hadidé et à Djibouti ; services médicaux d'urgence à l'unité médicale de niveau II de Djibouti ; participation aux coûts de la clinique des Nations Unies gérée par le Programme des Nations Unies pour le développement ; services mortuaires en raison de l'environnement à haut risque qui prévaut au Yémen ; fournitures médicales, y compris vaccins, sang et consommables.
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	5	5	276,0	119,5	183,5	La diminution s'explique principalement par l'acquisition prévue d'un volume inférieur de fournitures médicales, des stocks ayant été transférés de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.
Total partiel	17	15	8 473,2	3 703,1	10 285,4	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	22	21	227,1	199,2	214,4	Le montant proposé pour 2021 est à peu près le même que pour 2020, compte tenu d'une légère diminution des dépenses prévues pour les équipements médicaux.
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	13	13	210,9	517,0	280,0	L'augmentation des ressources nécessaires tient au fait qu'il faudra remplacer

	Nombre d'emplois de temporaire liés aux services médicaux		Autres ressources liées aux services médicaux (milliers de dollars É.-U.)			Observations
	Effectif approuvé pour 2020	Effectif proposé pour 2021	Montant approuvé pour 2020	Dépenses (janv.-sept. 2020)	Montant proposé pour 2021	
						du matériel médical vieillissant.
Total partiel	35	34	438,0	716,2	494,4	
Total	54	51	9 288,5	4 586,9	11 317,2	

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

45. Le Comité consultatif s'est également fait fournir des renseignements supplémentaires sur les types de services médicaux fournis aux missions politiques spéciales et sur les prestataires de ces services. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera de plus amples informations sur les critères de sélection des prestataires de services médicaux pour les missions politiques spéciales, et fournira des renseignements actualisés sur les possibilités offertes aux prestataires de services nationaux et internationaux, le cas échéant, dans le prochain projet de budget.**

III. Observations et recommandations générales

Services de soutien fournis par le Siège aux missions politiques spéciales

46. On trouvera à l'annexe II du rapport principal du Secrétaire général des informations sur les départements chefs de file qui fourniraient un appui aux missions politiques spéciales en 2021, ainsi que sur le mandat de ces missions. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est le département chef de file pour le soutien à 36 des 39 missions politiques spéciales. On trouvera également au paragraphe 68 dudit rapport des informations sur l'appui fonctionnel et administratif fourni aux missions en 2020 et proposé pour 2021.

47. On trouvera à l'annexe VIII du rapport principal du Secrétaire général des informations sur les emplois de temporaire dont les titulaires assument des fonctions de soutien au Siège qui sont financés au moyen de ressources inscrites au budget des missions politiques spéciales, dont les emplois approuvés pour 2020 et proposés pour 2021 pour chaque département, ainsi qu'un résumé des modifications proposées pour 2021 (excepté la MINUATS). Au total, 49 emplois de ce type sont proposés pour 2021, contre 48 emplois approuvés pour 2020, compte tenu du transfert proposé, du terrain au Siège, d'un emploi de juriste (P-4) de l'UNITAD, dont le ou la titulaire exercera des fonctions de soutien (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 69). Le Comité consultatif a examiné ladite proposition de transfert dans le rapport concernant l'UNITAD ([A/75/7/Add.4](#), par. 13).

48. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la situation de chacune des missions politiques spéciales en ce qui concerne les capacités de soutien était unique dans la mesure où leur mandat, leur taille, leurs besoins opérationnels et la composition de leurs effectifs étaient différents. Il a également été informé que le meilleur jugement était exercé pour déterminer quelles missions étaient suffisamment grandes et complexes pour justifier le financement d'un emploi dont le ou la titulaire assumerait des fonctions de soutien. Les titulaires de ce type

d'emplois sont au service de la mission qui en assume principalement les coûts, mais ils apportent également un appui à d'autres missions qui n'ont pas de crédits inscrits dans leur budget pour ces emplois. **Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que des informations synthétiques sur les emplois de temporaire dont les titulaires assument des fonctions de soutien au Siège continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget. Il estime toujours que ces emplois devraient faire l'objet d'un examen annuel, qui permettrait d'ajuster les capacités en fonction de l'évolution du mandat des missions (A/74/7/Add.1, par. 44).**

Transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national

49. Le Comité consultatif a noté que le nombre d'emplois de temporaire soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national par les missions politiques spéciales avait baissé ces dernières années (12 en 2016, 1 en 2017, 2 en 2018 et 5 en 2019) (voir aussi A/74/7/Add.1, par. 47 à 49). Il note également qu'alors qu'il était proposé de transformer un total de sept emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national en 2020, il est proposé d'en transformer quatre en 2021 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à la MINUAAH et à la MANUI (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 50, voir aussi A/75/7/Add.7, par. 13).

50. Le Comité consultatif a demandé des informations mises à jour concernant le nombre d'emplois soumis à recrutement international transformés en emplois soumis à recrutement national depuis 2016 et le nombre d'emplois qu'il était proposé de transformer en 2021 (voir tableau 8). En réponse à ses questions, il a également été informé que trois missions avaient des emplois de Volontaires des Nations Unies soumis à recrutement national. On trouvera dans le tableau 9 une comparaison des coûts des emplois de Volontaires des Nations Unies soumis à recrutement international et national dans ces missions.

Tableau 8

Nombre d'emplois soumis à recrutement international transformés en emplois soumis à recrutement national (2016-2021)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Mission</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Description des emplois</i>
2016	BINUGBIS	1	P3 (policier(ère) chargé(e) des questions de violence fondée sur le genre) transformé en AN (spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité)
	MANUL	7	1 P-3 en AN (spécialiste des ressources humaines) ; 6 SM en AL (2 assistants chargés des ressources humaines, 1 spécialiste des voyages, 1 fonctionnaire des finances, 1 assistant(e) (finances) et 1 spécialiste des achats)
	MANUI	4	2 SM (agent(e) de sécurité) en 1 AN (agent(e) de sécurité) et 1 AL (assistant(e) à la sécurité) ; 1 P-3 en AN (spécialiste des achats) ; 1 SM en AN (spécialiste des opérations aériennes)
2017	MANUI	1	SM en AL [assistant(e) (voyages)]
2018	MANUL	1	SM en AL (assistant(e) au courrier)
	MANUA	–	Bureau de Badakhchan (Faizabad) : suppression de 5 des 6 emplois soumis à recrutement international, transfert de l'emploi restant au Bureau de l'assistance électorale et création de 1 emploi de spécialiste des questions politiques (AN), dont le titulaire assumerait également les fonctions de chef du bureau

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Mission</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Description des emplois</i>
2019	MANUI	1	SM (agent(e) de sécurité) en AN (attaché(e) de recherche-analyste)
	MANUL	1	SM en AN [spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 2 ^e classe)]
	Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	1	SM (assistant(e) aux opérations aériennes) en AN (spécialiste des opérations aériennes)
2020	MANUI	3	SM en AL [assistant(e) administratif(ve), assistant(e) aux télécommunications et assistant(e) informaticien(ne)]
	MANUI	7	1 P-3 en AN (analyste de l'information); 6 SM en AL (5 assistants à la sécurité et 1 assistant(e) aux fournitures)
2021 ^a	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1	P-3 en AN (médecin)
	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	1	P-2 en AN [spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)]
	MINUAAH	1	SM (technicien(ne) du génie) en AN (ingénieur(e) adjoint(e) de 1 ^{re} classe)
	MANUI	1	SM (assistant(e) au contrôle des mouvements) en AN (agent(e) de la régulation des mouvements)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Emplois qu'il est proposé de transformer.

Tableau 9
Coûts des emplois de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international et national dans les missions politiques spéciales

<i>Mission</i>	<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international</i>		<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national</i>	
	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Coût par emploi (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Coût par emploi (dollars É.-U.)</i>
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	109	43 500	22	20 500
MANUA	68	68 894	30 ^a	12 087
MANUI	—	72 504	2	32 774

^a La MANUA a mis en œuvre un projet, financé au moyen de ressources extrabudgétaires, à l'intention de 30 Jeunes Volontaires des Nations Unies recrutées sur le plan national, qui, en plus d'assumer des rôles auxiliaires dans des domaines dans lesquels la Mission peut tirer parti de leur connaissance des communautés qu'elles représentent, contribuent également à améliorer l'équilibre entre les genres au sein du personnel recruté sur le plan national.

51. Le Secrétaire général indique que, outre les emplois soumis à recrutement international que d'autres missions ont proposé de transformer en emplois soumis à recrutement national, les emplois de temporaire supplémentaires qu'il est proposé de créer en 2021 à l'UNOWAS et au BRENUAC, dont les mandats ont été élargis, comprennent des emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e) (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), annexe I). En réponse à ses

questions, le Comité a été informé que pourvoir les emplois soumis à recrutement national et rechercher des possibilités supplémentaires de transformer des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national étaient une priorité pour les missions politiques spéciales, mais que les problèmes ci-après continuaient de se poser : a) il demeurait difficile de trouver des candidats qualifiés et expérimentés à certains endroits ; b) les conditions de sécurité pouvaient entraver le recrutement de personnel sur le plan national ; c) le mandat de certaines missions requérait une représentation géographique équilibrée au sein du personnel, ce qui limitait les possibilités de transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. En outre, le Comité a été informé que l'avancement du personnel recruté sur le plan national pourrait également être assuré en supprimant des emplois soumis à recrutement international et en confiant au personnel recruté sur le plan national des responsabilités de plus en plus grandes, comme cela a été fait dans les 10 bureaux locaux de la MANUA, où le personnel recruté sur le plan national assume plus de responsabilités en matière de gestion, qui relevaient auparavant du personnel recruté sur le plan international. De surcroît, le Comité a été informé que les missions politiques spéciales étaient résolues à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en lui offrant des formations et un accompagnement des carrières, en vue de transformer les emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national.

52. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a indiqué que des directives relatives à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, axées sur le recrutement au niveau national, avaient été établies et qu'elles s'appliquaient aux missions depuis février 2018 (voir aussi [A/74/7/Add.1](#), par. 48). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira, dans le prochain projet de budget des missions politiques spéciales, des informations détaillées sur l'élaboration de plans propres à chaque mission concernant le développement des capacités du personnel recruté sur le plan national, y compris la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, pour les différentes phases de déploiement des missions.** Le Comité s'est également penché sur la question dans ses rapports connexes sur les missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I à III, la MANUA et la MANUI ([A/75/7/Add.3](#) à 7).

53. **Le Comité consultatif rappelle que, comme suite à ses résolutions 61/276 et 66/264, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 74/263, prié le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois de temporaire existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget (résolution 74/263, sect. XVIII, par. 9).**

Services d'appui fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Bureau d'appui commun de Koweït

54. Le Comité consultatif a examiné au fil des ans la question des services d'appui fournis aux missions politiques spéciales par le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït (voir [A/74/7/Add.1](#), par. 51 et [A/73/498](#), par. 49-55). On trouvera d'autres renseignements à ce sujet dans le rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 40 à 47).

55. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution [73/279](#) A de l'Assemblée générale, le Centre de services régional d'Entebbe a élargi ses services à l'ensemble des missions politiques spéciales basées en Afrique en attendant qu'un

dispositif de prestation de services centralisée soit approuvé et mis en place (voir [A/74/7/Add.1](#), par. 15). **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale. Il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir aussi [A/74/7/Add.1](#), par. 51 ; [A/73/498](#), par. 54 et 55 ; [A/72/7/Add.10](#), par. 56 et 58 ; [A/71/595](#), par. 55).**

56. En ce qui concerne les services d'appui fournis par d'autres entités aux missions politiques spéciales, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'aucun modèle d'appui n'était imposé aux missions politiques spéciales, mais que, du fait de leur taille ou de leurs capacités limitées, de nombreuses missions devaient faire appel aux services d'appui administratifs ou autres offerts par d'autres entités du Secrétariat. Le Département de l'appui opérationnel a pour mandat de faciliter l'appui apporté dans le cadre des activités de toutes les entités du Secrétariat, y compris les missions politiques spéciales. Cela étant, dans la plupart des cas où la situation est stable, le Secrétariat s'efforce de tirer parti des prestataires de services du Secrétariat dans son ensemble, notamment le Centre de services régional d'Entebbe, le Bureau d'appui commun de Koweït, l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'Office des Nations Unies à Genève, ou d'une mission ou d'une commission régionale disposant d'importantes capacités et située à proximité. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est également appelée à apporter son expertise et mettre à disposition les stocks dont elle dispose, en appliquant le principe de recouvrement des coûts, lors du lancement d'une mission politique spéciale. Parfois, le Secrétariat conclut également des accords de service, généralement selon le principe du remboursement des coûts, avec d'autres entités du système des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement.

57. Ayant demandé des précisions concernant l'appui en matière d'informatique et de communications, le Comité consultatif a été informé que les missions politiques spéciales recevaient l'ensemble ou une partie des services d'appui suivants : achat ou location de matériel informatique, de matériel de communication et de pièces de rechange, maintenance du matériel informatique et du matériel de communication, achat de logiciels et de licences, de services de réseau, de téléphones et de téléphones portables. L'appui et les services en matière d'informatique et de communications sont fournis par : a) le Bureau de l'informatique et des communications pour les missions basées à New York ; b) la Base de soutien logistique de Brindisi pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, l'UNOWAS, le BINUGBIS, la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le BRENUAC, la MANUL et la MINUAH ; c) le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ; d) l'Office des Nations Unies à Genève pour la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève ; e) l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; f) la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. En outre, le Comité a été informé que les missions utilisaient également les contrats-cadres existants établis par la Division des achats au Siège pour la maintenance de leur matériel informatique et de leur matériel de communication, l'acquisition de pièces de rechange et l'achat de licences, ce qui leur permettait de faire des économies d'échelle.

58. Il a également été indiqué au Comité consultatif que la fourniture de services d'appui aux missions permettait de tirer parti des avantages de la délégation de

pouvoirs par le Secrétaire général, ceux-ci étant confiés à des entités situées à proximité immédiate de là où les décisions opérationnelles étaient prises. D'après le rapport principal du Secrétaire général, le Comité note que, compte tenu du calendrier de présentation des projets de budget pour 2021, les informations concernant l'auto-évaluation de l'application de la délégation de pouvoirs menée par les missions politiques spéciales seront communiquées dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022 (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), annexe I; voir aussi [A/74/7/Add.1](#), par. 46). Le Comité a examiné la question du nouveau système de délégation de pouvoirs dans son rapport sur l'examen des progrès de la réforme de la gestion ([A/75/538](#), par. 5 et 11 à 14). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations sur l'auto-évaluation de l'application de la délégation de pouvoir menée par les missions politiques spéciales.**

Représentation équilibrée des genres et représentation géographique équitable

59. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur la représentation des genres au sein du personnel recruté sur le plan international des missions politiques spéciales (voir tableau 10). Il note également, d'après les informations qu'il a reçues dans le cadre de son examen des groupes thématiques et des missions, que le pourcentage de femmes dans les effectifs reste faible dans certaines missions. À la MANUI, par exemple, bien que le pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ait progressé petit à petit (de 25 % en 2017 à 37 % en 2020), il a oscillé autour de 20 % ou en-dessous et ne s'est pas beaucoup amélioré ces dernières années parmi les agents du Service mobile, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux. À la MANUA, le pourcentage global de femmes dans les effectifs s'est amélioré, passant de 13 % à 17 % entre 2017 et 2019, mais n'a pas progressé en 2020, les possibilités ayant été limitées en raison du gel temporaire des recrutements. La proportion de femmes est également faible dans les effectifs de la MANUL (20 %), de la MINUAAH (22 %) et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (22 %). Pour ce qui est des groupes d'experts relevant du groupe thématique II, le Comité note que, bien que le nombre total d'expertes ait légèrement augmenté de 2016 à 2020, il reste faible. Le Comité consultatif a également obtenu des renseignements sur la répartition géographique du personnel recruté sur le plan international des missions politiques spéciales (voir tableau 11). Il a également été informé que des renseignements sur la représentation des genres et la représentation géographique dans chaque entité du Secrétariat figuraient dans le rapport annuel intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel », présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale. La dernière version de ce rapport, qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session, devrait être publiée en novembre 2020.

Tableau 10

Représentation des femmes et des hommes au sein du personnel recruté sur le plan international des missions politiques spéciales en septembre 2020

Catégorie de personnel	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	343	41	503	59
Agents du Service mobile	171	27	463	73
Total	514	35	966	65

Tableau 11

Répartition géographique du personnel recruté sur le plan international des missions politiques spéciales en septembre 2020

Catégorie de personnel	Afrique		Asie et Pacifique		Europe orientale		Amérique latine et Caraïbes		Europe occidentale et autres États	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	197	23	140	17	61	7	55	7	393	46
Agents du Service mobile	159	25	207	33	116	18	45	7	107	17
Total	356	24	347	23	177	12	100	7	500	34

60. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer l'équilibre entre les genres et la représentation géographique dans les missions politiques spéciales.** Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021, le Comité a examiné la question de l'équilibre entre les genres et de la représentation géographique au Secrétariat. Les observations et recommandations du Comité qui figurent au chapitre I étant des questions de politique générale ([A/75/7](#), chap. I, par. 50 à 55), elles s'appliquent aussi aux missions politiques spéciales. Le Comité examinera plus avant la question de l'équilibre entre les genres et de la représentation géographique dans le cadre de l'examen du prochain rapport annuel du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel », ainsi que du rapport biennal présentant une vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines de l'Organisation.

Appui fourni par les pays hôtes

61. Au paragraphe 74 de son rapport, le Secrétaire général indique que des informations sur l'appui fourni à titre gracieux aux missions politiques spéciales par les pays hôtes figurent à l'annexe IX, comme l'avait demandé le Comité consultatif dans son précédent rapport ([A/71/595](#), par. 47). **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de l'appui apporté par les pays hôtes aux missions politiques spéciales.**

Questions diverses
Hypothèses budgétaires

62. Le Comité consultatif a constaté que la description des hypothèses budgétaires présentées pour deux missions opérant dans le même pays semblait contradictoire (voir [A/74/7/Add.1](#), par. 52). Il continue de noter de telles contradictions (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), par. 98 ; et [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), par. 176). **Le Comité consultatif compte que les missions concernées affineront la formulation des hypothèses de façon à tenir compte avec davantage de cohérence de leur environnement opérationnel commun.**

Accords de partage des coûts

63. À la section XVIII de sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 41 du rapport du Comité consultatif (A/74/7/Add.1)¹¹ et a engagé le Secrétaire général à veiller à ce que les accords de partage des coûts soient améliorés afin que les ressources soient utilisées au mieux. Le Secrétaire général a indiqué que les missions continuaient de revoir leurs accords de partage des coûts, d'étudier de nouvelles possibilités de réduction des coûts au moyen du partage des coûts et de mettre continuellement à jour les accords afin que les ressources soient utilisées au mieux (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, annexe I). **Le Comité consultatif compte que des informations relatives aux accords de partage des coûts seront examinées et communiquées dans les futurs projets de budget pour les missions concernées.**

IV. Conclusion

64. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le montant total des ressources nécessaires pour les 39 missions politiques spéciales (à l'exclusion de la MINUATS) est compris dans le montant global demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2021. **Le Comité consultatif note donc que la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 13 ci-dessus et les recommandations qu'il a faites dans des rapports distincts (A/75/7/Add.3 à 7) au sujet des projets de budget pour 2021 des missions relevant des groupes thématiques I à III, de la MANUA et de la MANUI se traduiront par des ajustements du montant global demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2021 [voir A/75/6 (Introduction)].**

¹¹ Le Comité consultatif s'est félicité de la coopération établie entre les missions politiques spéciales et les entités des Nations Unies pour éviter les chevauchements et maximiser l'efficacité organisationnelle. Il compte que les accords de partage des coûts en vigueur seront améliorés afin que les ressources soient utilisées au mieux et que la transparence soit garantie.